

## Liste des participants

---

### ▲ Rappel ordre du jour :

#### Introduction :

Thierry BURLLOT, Président de la C.L.E du SAGE Argoat Trégor Goëlo

#### 1. La continuité écologique des cours d'eau : contexte et enjeux à l'échelle du département

##### ▲ Le classement des cours d'eau : contexte réglementaire et déroulement de la procédure

Présentation des enjeux et de la démarche générale d'élaboration des nouveaux classements

Présentation des orientations envisagées pour établir la liste 1 et 2 pour les Côtes d'Armor

##### ▲ Les impacts sur le milieu aquatique dus à la présence d'obstacle à la continuité

Présentation de la liste des ouvrages prioritaires dits « ouvrages Grenelle » qui pourront bénéficier de financement complémentaire pour leur aménagement ou leur arasement

→ *Intervention d'Alix NIHOARN – Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (O.N.E.M.A)*

#### 2. Phase Etat des lieux/diagnostic du SAGE Argoat Trégor Goëlo : état d'avancement du projet

Présentation des missions confiées au bureau d'étude S.C.E : méthode de travail et calendrier retenu

→ *Intervention d'Anne Sophie GUILLOU - bureau d'étude S.C.E*

#### 3. Le groupe d'experts « Zones humides du SAGE Argoat Trégor Goëlo »

Présentation des missions attribuées à ce groupe de travail et de sa composition

→ *Intervention de Germain SOL DOURDIN, Vice président de la C.L.E – Syndicat Mixte Jaudy Guindy Bizien*

#### 4. Questions diverses

### ▲ Liste des personnes présentes

Représentants C.L.E du SAGE Argoat Trégor Goëlo :

Représentants « Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux »

Thierry BURLLOT, CDC Lanvollon Plouha/Vice-président Pays de Guingamp en charge des politiques de l'eau

Janine LE BECHEC, CDC du Pays Rochois

Yannick LE GUENNIC, CDC du Kreiz Breiz

Vincent LE MEAUX, Conseil Général des Côtes d'Armor

Philippe COULAU, Syndicat mixte du Schéma Cohérence Territoriale (S.C.o.T) du Goëlo-Trégor

Sylvie COLOBERT, CDC "Le Leff Communauté"  
Ismaël ANDRE, Communes de Perros-Guirec et Mantallot  
Yves CHESNOT, Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Jaudy  
René GUILLOUX, Syndicat mixte du Schéma Cohérence Territoriale (S.C.o.T) du Pays de Guingamp  
Michel LORGUILLOUX, CDC Bourbriac  
Marcel TURUBAN, CDC de la presqu'île de Lézardrieux  
Jean Pierre GUINTINI, Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat (SMEGA)  
Germain SOL DOURDIN, Syndicat Mixte Jaudy Guindy Bizien (SMJGB)  
Maurice GOARIN, CDC Paimpol Goëlo  
Christian LE MAITRE, Maire de Lantic  
Gilles DECLOCHEZ, S.C.O.T du Trégor  
Jean NICOLAS, Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Trégor

**Excusés :**

Josiane CORBIC, Conseil Régional  
Jean Paul LE CALVEZ, CDC du Trieux  
Jean Jacques COTON, CDC des Trois rivières

**Absents :**

Guy CONNAN, Syndicat Mixte Jaudy Guindy Bizien (SMJGB)  
Philippe DELSOL, Conseil général 22  
Annie LE HOUEROU, Conseil général 22  
Philippe SALIOU, CDC Pays de Bégard  
Jacques ROBIN, CDA Lannion Trégor  
Yvon LE PUT, Syndicat intercommunal du Goëlo  
Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (S.D.A.E.P)  
Alan DOMBRIE, Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat (SMEGA)  
Anna LE BOUR, CDC de Belle Isle en Terre  
Bernard HAMON, CDC Guingamp Communauté  
Guy LE BOZEC, CDC Centre Trégor  
Yves LE GUEN, CDC Pays de Quintin et communes isolées

**Représentants « Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations »**

Yves LE BIHAN, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor  
Marie Magdeleine DE KERMEL, Syndicat départemental de la propriété privée rurale  
Jean-François DELATTRE, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor  
Laurent DABOUINEAU, Vivarmor Nature  
Louis HAMON, Association de consommateurs - UFC - Que Choisir  
Yannick HEMEURY, Comité Local des pêches

**Excusés :**

Florence LE SAINT, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor  
Olivier SAMICA, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
Jacqueline CAPLAT, Côtes d'Armor Nature Environnement  
Jean Pierre RICHARD, Usagers des rivières/loisirs  
Yves LE ROUX, Comité Départemental du Tourisme (C.D.T)  
Jean Paul LAMOUR, Association de sauvegarde des moulins de Bretagne

**Absents :**

Yves DROUMAGUET, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor  
Laurent BOUTIER, Syndicat de la Truite d'Elevage de Bretagne  
Patrice DRILLET, Fédération des coopératives agricoles des Côtes d'Armor  
Didier AUZOU, Section régionale de la conchyliculture de la Bretagne Nord  
Gilles HUET, Eau et Rivières de Bretagne  
Maurice LE BRANCHU, Fédération Départementale des Associations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques  
Rémi LE GUEN, Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (INPACT) Bretagne  
Thierry POLLET, France Turbot

**Représentants « Collège de l'Etat et de ses établissements publics »**

Daniel SALAUN, Mission Inter Service de l'Eau (M.I.S.E 22)  
Pascal HUS, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (O.N.E.M.A)  
Marie Claude NIHOUL, Agence de l'Eau Loire Bretagne  
Madame la Directrice ou son représentant, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L)

**Excusés :**

Marc de LA FOREST DIVONNE, Sous Préfet de Guingamp  
Yves GUILLOU, Direction départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M 22)

**Absents :**

Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne  
Monsieur le Directeur ou son représentant, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R)  
Dominique DUCHE, Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (C.E.V.A)  
Monsieur le Directeur ou son représentant, Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A)

**Autres participants :**

Nicolas AMPEN, Direction départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M 22)  
Tiphaine GUILBAULT, Coordinatrice SAGE A.T.G  
Alix NIHOARN, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (O.N.E.M.A)  
Erwan GARZUEL, Président du Comité Départemental de Canoë Kayak (CDCK 22)  
Anne Sophie GUILLOU, bureau d'étude S.C.E  
Christelle BESSE, bureau d'étude S.C.E  
Typhaine POIRRIER, bureau d'étude S.C.E  
Emmanuel THERIN, Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat (SMEGA)  
Marie BOSCHER, Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat (SMEGA)  
Sylvain LAVAUR, Syndicat Mixte Jaudy Guindy Bizien (SMJGB)  
Gwemmina MATHIEU, Syndicat Mixte Jaudy Guindy Bizien (SMJGB)  
Catherine BAUDET, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor  
Edith SVARTZ, CDC des Trois rivières  
Yves CARPIER, Conseil Général 22

**Excusé :**

▲ Relevé d'information

Point à l'ordre du jour	Synthèse
<p><b>1) La continuité écologique des cours d'eau : contexte et enjeux à l'échelle du département</b></p>	<p>La continuité écologique des cours d'eau, choix de la thématique justifié par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la nécessité de s'inscrire dans le calendrier des reformes en cours</li> <li>- la nécessité de s'inscrire dans les processus de concertation des usagers de l'eau identifiés par la loi</li> </ul> <p><i>Rappel très synthétique du contexte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (2006) réforme le classement des cours d'eau pour les adapter aux exigences de la DCE.</li> <li>▪ Le préfet coordonnateur de bassin doit établir en conséquence deux listes de classements des cours d'eau avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012</li> <li>▪ Aussi le préfet de département doit établir deux avant projets de listes à l'issue d'une concertation avec les principaux représentants des usagers de l'eau</li> <li>▪ Les C.L.E seront consultées en juin-octobre 2011 sur le classement des cours d'eau</li> </ul> <p>→ Pour répondre à ce calendrier, une intervention a été commanditée auprès de l'ONEMA pour présenter aux membres de la C.L.E, le contexte réglementaire et le déroulement de la procédure.</p> <p>Voir diaporama n°1 en pièce jointe, présenté par Alix NIHOUARN, de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (O.N.E.M.A)</p> <p>Thierry BURLLOT à la suite de l'intervention d'Alix NIHOUARN a proposé que soit présenté lors d'une réunion publique la liste des ouvrages prioritaires dits « ouvrages Grenelle » qui pourront bénéficier de financement complémentaire pour leur aménagement et le classement des cours d'eau en liste 1 ou 2 sur le territoire du SAGE.</p>
<p><b>2) Phase Etat des lieux/diagnostic du SAGE Argoat Trégor Goëlo : état d'avancement du projet</b></p>	<p><i>Rappel du contexte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le bureau de la CLE a fait le choix en février dernier de recourir à un prestataire extérieur pour réaliser le traitement et la synthèse des éléments recueillis dans l'état des lieux et finaliser le diagnostic du SAGE Argoat Trégor Goëlo.</li> <li>▪ Le choix du prestataire a été effectué lors du bureau de la C.L.E le 19 mai dernier. Le bureau d'étude SCE a été retenu comme porteur du projet, les premiers travaux ont débuté le 1<sup>er</sup> juillet dernier.</li> </ul> <p>Voir diaporama n°2 en pièce jointe, présenté par Anne Sophie GUILLOU et Christelle BESSE du bureau d'étude S.C.E</p>
<p><b>3) Le groupe d'experts</b></p>	<p><i>Rappel très synthétique du contexte :</i></p> <p>Pour répondre aux dispositions du SDAGE sur la thématique des zones humides, le</p>

Point à l'ordre du jour	Synthèse
<p><b>« Zones humides du SAGE Argoat Trégor Goëlo »</b></p>	<p>SAGE Argoat Trégor Goëlo A.T.G à travers la Commission Locale de l'Eau à la responsabilité en autres (<a href="#">non exhaustif, voir disposition 8 du SDAGE en fichier joint</a>):</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. d'identifier les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides.</li> <li>2. de définir une méthodologie qui garantisse la fiabilité et la qualité des inventaires qui doivent être menés.</li> <li>3. d'identifier les principes d'actions à mettre œuvre pour assurer la préservation, la gestion et la reconquête de ces milieux.</li> <li>5. Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) devront ensuite être rendu compatibles avec les objectifs de protection des zones humides prévus dans le SDAGE et dans le SAGE.</li> </ol> <p>Les membres de la cellule technique du SAGE ont proposé que soit constitué un groupe d'expert (<a href="#">voir liste en fichier joint</a>) chargé de répondre à ces attentes. Cette proposition présentée lors du bureau de la C.L.E du 29/06/10 a été validée lors de la réunion CLE.</p> <p>Le calendrier proposé est de voir rédiger les documents de référence sur les zones humides pour le mois de janvier 2011.</p> <p>Les maires des communes situées sur le périmètre du SAGE ATG ont été invités dans un courrier daté du 27 mai 2010, à prendre contact avec les Syndicats de bassins versants pour les questions relatives aux zones humides et à leurs prises en compte dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) en attendant que ces documents soit effectifs.</p> <p>Les enveloppes de forte probabilité de présence des zones humides sont déjà existantes ou en cours de finalisation sur les bassins versants du Leff et du Trieux. Ce travail est à réaliser pour les bassins versants du Jaudy, Guindy, Bizien.</p> <p>La méthode de travail retenue tiendra compte de l'expérience et des travaux réalisés dans le cadre du SAGE de la baie de St Briec afin que soit conservé une certaine homogénéité dans la prise en compte de ces milieux à l'échelle des territoires.</p> <p>La Commission 3 « Qualité des eaux et des milieux naturels » du SAGE sera mandatée pour assurer la présentation de l'avancement des travaux et des enjeux associés à ces milieux à un public plus large. La présidence de cette commission est assurée par Guy CONNAN.</p>